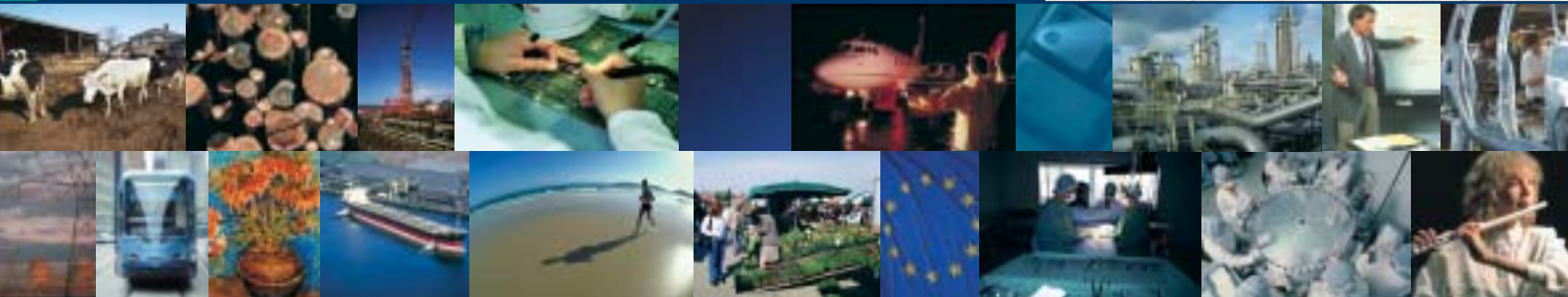


Économique & Social

S O M M A I R E

Visite de l'Usine de Saipol	1-2
Plus de santé pour mieux vivre	2
La taxe d'apprentissage	3
Le projet de budget primitif	3
Les rendez-vous du CESR	3
Le budget primitif 2006	3
Les ressources des Régions	4



LETRE DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL RÉGIONAL DE HAUTE-NORMANDIE

Le Mot du Président

Avec le Budget Primitif 2006, la Région change d'échelle et de nature : de collectivité de mission, elle devient collectivité de gestion. Cependant la décentralisation n'est pas encore aboutie.

On ne réformera pas l'Etat sans réorganiser le territoire. Cela passe par la reconnaissance de la Région comme le pivot d'une organisation rénovée des pouvoirs publics entre le niveau national et le niveau local.

Le mode d'élaboration du droit dans notre pays doit être réformé. Le pouvoir législatif doit continuer d'être exercé par la représentation nationale, mais le pouvoir réglementaire pourrait être partagé.

Ne pourrait-on pas proposer que des circulaires d'application des lois nationales soient établies en région dans les domaines de compétence de la Région ?

L'unité nationale n'en serait guère menacée pour autant. On conçoit que les règles d'urbanisme varient d'une commune à l'autre. Pourquoi ne pas aller plus loin dans plusieurs domaines ?

Nous avons un vrai besoin de clarification de la ventilation des responsabilités entre les collectivités. Mais l'attribution d'une responsabilité à une collectivité suppose de lui conférer le pouvoir normatif correspondant, de même que les moyens financiers réels.

La réforme de l'État et la décentralisation ne seront vraiment achevées que par une réforme du pouvoir réglementaire et du pouvoir financier des collectivités. Nos concitoyens ont besoin d'institutions lisibles et efficaces.

À l'aube de cette nouvelle année, je souhaite à chacun beaucoup de bonheur. Ensemble réunissons nos forces et nos rêves pour réaliser le monde de demain.

Nicolas Plantrou

Des Conseillers économiques et sociaux visitent l'usine de Saipol de Grand-Couronne.

À la mi-novembre le Bureau a été convié à la visite de l'usine Saipol de Grand-Couronne. Cette unité, filiale commune de Sofiprotéol et du groupe Bunge est actuellement la première au monde pour la production de Diester® (DiseleSTER) à partir des graines de Colza que l'on triture.

Le Diester est obtenu par réaction chimique entre l'huile de colza et du méthanol, de la glycérine se formant également comme co-produit. Le Diester, mélangé au gazole entre dans la composition

d'un carburant utilisable par les moteurs thermiques. Ce produit donne ainsi aux producteurs l'opportunité de développer des débouchés non alimentaires à la culture du colza. Les pétroliers s'intéressent au Diester. Des bus, notamment ceux de l'Agglo de Rouen roulent à ce carburant.

Quelques indicateurs : En 2004, deux cent vingt mille tonnes de Diester ont été produites, cela représente l'équivalent de deux cent mille hectares soit 22 % de la



visite l'usine de Saipol (suite)

collecte française de graines de colza. Toujours en 2004, l'usine a produit vingt cinq mille tonnes de glycérine destinée notamment à l'industrie des cosmétiques. Chaque jour, un à deux trains de trente wagons et quatre-vingt camions de vingt cinq tonnes de graines de colza entrent tandis que près de cent camions enlèvent les tourteaux destinés à la consommation animale.

Le site est impressionnant par la puissance de ses installations à l'instar d'un hangar de la taille d'un terrain de football qui préserve les tourteaux en granulés. Dans l'investissement global de l'usine classée « site Seveso », dix millions d'euros soit 10 % de l'ensemble, sont affectés à l'environnement.

Selon les propos du Premier ministre, on devrait assister au développement de la filière des biocarburants. Près de dix mille emplois seraient créés à l'horizon 2010.

Selon les scénarios retenus concernant la demande en carburant et la proportion d'ester dans le mélange, les différentes modélisations conduisent à devoir mobiliser pour le colza et le tournesol entre un million sept cent mille et deux millions deux cent mille hectares en France à l'horizon 2010. Cela appelle sans doute la mise à contribution de la recherche agronomique mais incite à la prudence. D'autres pistes sont possibles avec la biomasse et les algues notamment.

Les bio carburants ne peuvent être qu'une réponse partielle, qui s'inscrit dans le cadre de réflexions plus globales sur les nouveaux systèmes énergétiques et leur rapport à l'environnement.



Plus de santé pour un mieux vivre

La « Contribution à la définition d'une politique régionale de santé » est un acte politique majeur du Conseil économique et social régional. Préoccupé par la situation sanitaire de la Haute-Normandie, il invite le Conseil régional à poursuivre et développer une véritable politique de la Région en matière de santé. Une telle politique s'inscrit dans le cadre des possibilités législatives ouvertes par les lois du mois d'août 2004 relatives à la politique de santé publique, aux libertés et responsabilités locales et à l'assurance maladie.

Tout en rappelant que la politique de la santé relève de la solidarité nationale et qu'il appartient à l'Etat de la conduire, cette contribution incite la Région à :

- poursuivre et amplifier ses actions en matière de promotion de la santé, actuellement conduites dans le cadre du Contrat Plan État Région,
- affirmer le rôle institutionnel du Conseil régional dans la définition des politiques de santé au sein des instances créées par les lois d'août 2004 et en s'appuyant sur les territoires de projet,
- agir au sein de ces instances pour la mise en œuvre d'une véritable démocratie sanitaire,
- affirmer enfin le rôle du Conseil régional dans l'organisation de l'offre de soins, sur la base de ses compétences actuelles.

Depuis le rapport « la crise de la santé en Haute-Normandie (2001) », malgré quelques améliorations, trop d'indicateurs demeurent défavorables à notre région. L'étude réalisée en témoigne : surmortalité générale, offre de soins déficitaire, lourd tribut aux maladies et accidents professionnels, importance des facteurs de risques

environnementaux.

Ce tableau plutôt sombre ne peut être analysé sans évoquer certains déterminants de la santé : l'environnement physique et social, les modes et niveaux de vie sont au cœur des causes de l'état sanitaire de notre région.

De ce fait, la réponse aux questions de santé n'est pas uniquement technique et individuelle, elle est aussi sociale et politique.

La conception de la santé est en profonde mutation. Notre rapport personnel et collectif à la santé est complexe et contradictoire. D'un côté, certains critiquent une médicalisation à outrance, l'instauration d'un hygiénisme général au nom d'un principe de précaution, et, d'un autre côté, certains revendiquent l'obligation de résultats du médecin considéré comme un prestataire de service.

« Cette valeur positive, la santé, cousine du bien-être, est envisagée par son contraire, la maladie, la mort. On constate que les progrès les plus évidents comme l'allongement de l'espérance de vie, au lieu de réjouir nos contemporains, semblent moins peser que les craintes qu'ils entraînent pour le financement des systèmes de soins ou la croissance des maladies de dégénérescence. » (Etudes Normandes « Les paradoxes d'une mauvaise santé régionale » Professeur Vaguet.)

Les questions de santé ne doivent pas être abordées uniquement dans notre rapport à la maladie, à la mort, mais d'abord et avant tout à la vie.

Avis favorable du CESR au projet de budget primitif 2006 de la Région

Le 5 décembre 2005, le CESR réuni en assemblée plénière a rendu son avis sur le projet de budget primitif 2006 de la Région.

Dans le cadre de cet avis, le CESR a :

- approuvé, d'une manière générale les orientations prises par la Région,
- noté que la bonne situation financière de la Région pouvait lui permettre, sous réserve de l'impact financier lié aux récents transferts de compétences, d'impulser des politiques dans des domaines propres à favoriser l'attractivité régionale,
- mis l'accent sur les difficultés récurrentes de l'Etat pour honorer ses engagements dans le cadre des actions inscrites au Contrat de Plan Etat Région, difficultés ayant pour effet de porter préjudice à certains projets régionaux (recherche, volet routier, enseignement supérieur...),
- émis des interrogations sur les conséquences que pourraient avoir sur la fiscalité régionale, les transferts de compétences qui ne seraient pas compensés par l'Etat à l'euro près.

Il a également exprimé nombre de recommandations à destination de l'exécutif régional en insistant tout particulièrement pour :

- que le développement durable imprègne l'ensemble des politiques afin de modifier progressivement la manière de concevoir les dispositifs en faveur des habitants de la région,
- que la Région accompagne les efforts visant à adosser les filières régionales à des pôles de compétitivité existants dans d'autres régions, notamment la filière agro-alimentaire.

Enfin le CESR a constaté, avec satisfaction, qu'une large concertation avait été prévue lors de l'élaboration, par la Région, du schéma régional d'aménagement et de développement du territoire (SRADT) en 2006.

C'est donc à l'unanimité des suffrages exprimés que les conseillers économiques et sociaux ont émis un avis favorable sur ce projet de budget 2006.



Les rencontres du CESR

- ☞ 13/18/19 et 20 janvier 2006 : participation du CESR aux travaux concernant le Schéma Régional d'Aménagement du territoire (SRADT). Les travaux, répartis en 4 ateliers sont les suivants :
 - tirer parti des mutations économiques régionales,
 - accompagner la transformation de la société haut-normande,
 - mettre en œuvre nos exigences en matière d'environnement et de cadre de vie,
 - l'espace haut-normand à la croisée des chemins.
- ☞ Courant février 2006 : rencontre avec la presse pour présenter les travaux réalisés par LE CESR en 2005 et ceux qui seront réalisés en 2006-2007.
- ☞ 8 février 2008 : conférence sur le nouveau contrat de partenariat public/privé (PPP) dans l'hémicycle de l'Hôtel de Région à ROUEN.
- ☞ 21 mars 2006 : conférence sur le thème de l'exclusion dans l'hémicycle de l'Hôtel de Région à ROUEN.

Comment optimiser la taxe d'apprentissage ?

Par saisine du 27 décembre 2004, le Président du Conseil Régional a sollicité le Conseil économique et social afin qu'« il engage une réflexion sur les moyens pouvant être mise en œuvre en vue d'optimiser, dans notre région, les ressources provenant de la taxe d'apprentissage ».

Le Président de la région constatait que le dispositif de la taxe d'apprentissage se caractérisait par une mise en place difficile.

Le CESR a auditionné de nombreux acteurs régionaux, notamment les chambres consulaires, des branches professionnelles, des directeurs de CFA, le service académique de l'inspection de l'apprentissage, les services du Conseil régional, le ministère de l'éducation nationale et d'autres CESR.

L'une des principales difficultés rencontrées par le CESR a été d'obtenir des informations fiables sur les flux financiers globaux, sur le potentiel fiscal régional et sur les données interrégionales.

Le CESR a constaté une certaine amélioration de la lisibilité du cheminement de la taxe d'apprentissage. Certes, il n'a pas été possible de déterminer avec précision la part de taxe qui quitte la région par rapport à celle qui y entre, mais il ressort une tendance qui indique que la région serait bénéficiaire nette de contributions vers l'apprentissage. Cela a conduit le CESR à recommander à la région de rester prudente quant à une accentuation de la régionalisation de la taxe d'apprentissage.

Le CESR a formulé un certain nombre de propositions et de recommandations :

- **mettre en place** un coût de formation forfaitaire de référence national par

type et niveau de formation, une procédure unifiée au plan national pour la collecte, une campagne plus précoce,

- **concevoir** des contrats d'objectifs et de moyens pour dynamiser la gestion et le développement de l'apprentissage,

- **faire évoluer** le mode de financement des CFA vers une subvention basée sur des coûts de formation négociés.

Pour la Région, **délivrer** un acompte substantiel aux CFA en tout début d'année afin de faciliter leur gestion de trésorerie.

Pour les services de l'état, **proposer** aux services fiscaux d'augmenter leur conseil et leur soutien aux entreprises, et au Préfet de Région **d'utiliser** toutes ses prérogatives.

En direction des entreprises, **les inviter** à la prise en charge volontaire de la formation au coût réel de leurs apprentis pour améliorer la qualité de la formation de leurs salariés.

Le CESR a noté une amélioration liée à la rationalisation de la collecte. Celle-ci doit être poursuivie notamment avec une répartition plus claire des fonds non affectés ainsi que sur l'identification des entreprises qui affectent leur taxe.

Enfin, il souhaite que les CFA accentuent leur partenariat avec les branches et améliorent leur communication.

Il convient cependant de noter que le travail effectué par le CESR se situe à une période de changements législatifs dont les effets n'ont pas encore eu le temps de se faire sentir.



Les travaux du Groupe Fiscalité de l'Association des Conseils Economiques et Sociaux Régionaux de France (ACESRF).

Ce groupe, présidé par Nicolas Plantrou, Président du CESR de Haute-Normandie, a travaillé sur deux thèmes particulièrement importants concernant l'avenir des Régions.

Le premier thème concerne l'évolution des ressources des Régions, le second concerne la mise en place de la réforme de la taxe professionnelle.

Sur l'évolution des ressources des Régions, il a fait les constats suivants :

- **L'État conserve un rôle déterminant sur les ressources des Régions :**
 - par le biais des dotations liées aux différents transferts de compétences (formation professionnelle, lycées, ferroviaire...),
 - par le biais des compensations correspondantes à la partie des recettes fiscales directes anciennement levées par les Régions, à savoir :
 - ☛ en 1998, les droits de mutations perçus par les Régions ont été supprimés et transformés en compensation fiscale puis intégrés à la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) en 2004,
 - ☛ de 1999 à 2003, la part « salaire » de la taxe professionnelle (soit 35 % de la taxe professionnelle) a été supprimée et transformée en dotation de l'État,
 - ☛ en 2000, la part régionale de la taxe d'habitation a été supprimée et transformée en compensation fiscale, puis intégrée à la DGF en 2004.
- **l'autonomie financière des Régions est réellement menacée dans la**

mesure où la part de fiscalité directe sur laquelle elles peuvent agir est de plus en plus réduite. De facto, il est à craindre, pour l'avenir, une forte augmentation des taux d'imposition de la fiscalité directe si l'on considère que ces taux représentent aujourd'hui, pour les Régions, le **principal levier fiscal** pour assumer pleinement les nouvelles compétences transférées. C'est ainsi que les Régions ont relevé leur taux d'imposition en moyenne de 21,10 % en 2005,

- **l'emprunt inscrit au budget primitif des Régions enregistre une forte hausse depuis 2004** (+ 107 % de 2003 à 2004 et +19 % de 2004 à 2005 soit 17 % des recettes 2005) alors que des efforts pour diminuer la dette régionale ont été réalisés au cours de la période 1997/2003 (11 % des recettes en 1997 et 9 % en 2003).

Sur la mise en place de la réforme de la taxe professionnelle, il a fait le constat suivant :

Cette mise en place se heurte à plusieurs séries de difficultés, notamment :

- le risque d'une illégalité de la mise en place d'un impôt sur la valeur ajoutée, au plan européen ;
- les risques de transfert de la charge du nouvel impôt du secteur industriel vers les services et le commerce si la réforme Fouquet était intégralement appliquée ;
- les réactions vives et divergentes des acteurs concernés : collectivités locales et secteurs de l'économie.

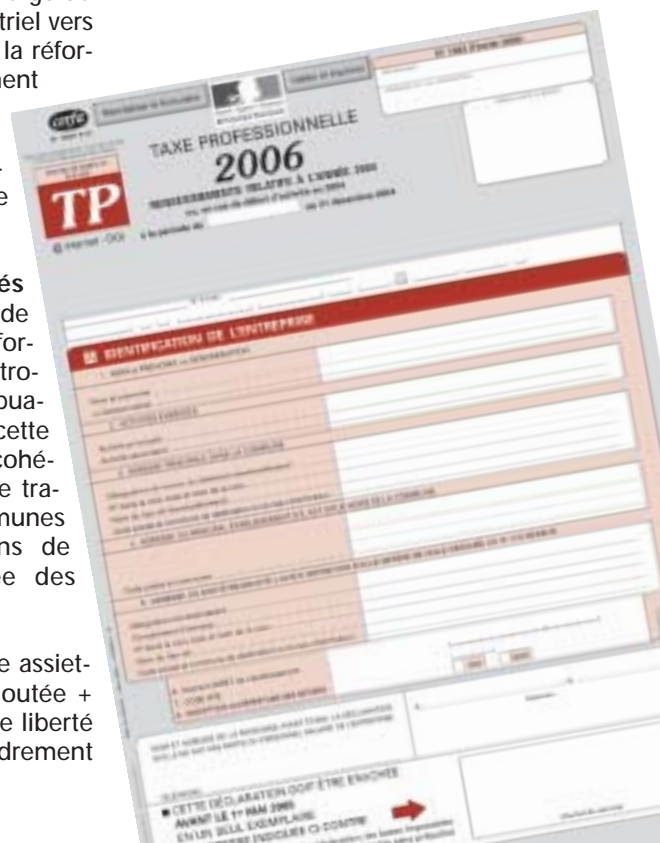
Concernant les collectivités locales, l'Assemblée des Maires de France (AMF) demande une réforme globale qui permette de retrouver une lisibilité pour le contribuable, le dispositif étant, selon cette organisation, illisible, éclaté, incohérent. Pour ce faire, elle souhaite travailler à des propositions communes avec l'Association des Régions de France (ARF) et l'Assemblée des Départements de France (ADF).

L'AMF se déclare favorable à une assiette d'imposition mixte (valeur ajoutée + valeur locative foncière) et à une liberté de fixation des taux (avec encadrement national si besoin).

A propos de cette assiette, des désaccords s'expriment. L'ADF souhaite donner une place prépondérante à la valeur locative foncière tandis que l'Assemblée des Communautés de France (ADCF) demande que la part d'assiette foncière demeure minoritaire (20 % maximum). L'ARF souhaite plus de justice en matière fiscale en demandant que la Région dispose de recettes stables, ce qui ne serait pas le cas, par exemple, avec la Taxe Intérieur sur les Produits Pétroliers.

Concernant les différents secteurs de l'économie, les attermoissements du Gouvernement provoquent les plus vives inquiétudes. C'est ainsi que le Groupe des Fédérations Industrielles (GFI), lié au MEDEF, a jugé inconcevable de remettre à plus tard une réforme d'ensemble de la taxe professionnelle

Si l'on en juge par ces réactions, tout porte à penser que le Gouvernement est pris en « tenaille » entre les différents acteurs et que le consensus souhaité sera très difficile à atteindre, du moins pour la loi de finances 2006.



Économique & Social

REGION HAUTE-NORMANDIE

LETTRE DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL REGIONAL DE HAUTE-NORMANDIE

Conseil Economique et Social Régional de Haute-Normandie
Hôtel de Région
5, rue Robert Schuman
B.P. 1129
76174 ROUEN CEDEX 1
Tél. 02 35 52 56 27
Fax 02 35 52 57 00
Courriel :
abaillat@cesr-haute-normandie.fr

Directeur de la Publication :
Nicolas PLANTROU

N° ISSN : 1761-3299
Imprimerie Copie Plus - Rouen
Photos : S. Pelfrène - Champ de colza : M. Toulon